



MARCHÉ

DOSSIER

Les bons gestes

La chaussette

L'enfant doit porter des chaussettes correspondant à l'usage des chaussures. L'épaisseur de la chaussette modifie le volume du pied et la pointure de la chaussure.



⊙ Vérifier que le talon est en butée sur l'arrière du pédimètre.



Vérifier que la couture ne gêne pas les orteils. Une chaussette trop courte peut faire plier les orteils et fausser la longueur.

⊙ Appuyer sur les orteils pour lire la longueur exacte.

⊙ Faire coulisser l'équerre mobile contre l'orteil le plus long. L'extrémité de l'orteil du pied le plus long est la référence.

⊙ Lire la pointure indiquée sur l'échelle de graduation. Exemple : une mesure prise en 27 doit être chaussée en 27. Un 27 1/4 en 28.

Les parents sont parfois tentés de choisir une pointure plus grande

La mesure

Elle se prend à l'aide d'un pédimètre à étalonnage universel*. Une pointure est égale à 6,66 millimètres.

⊙ Mesurer les deux pieds, l'enfant debout, le poids du corps réparti harmonieusement sur les deux jambes.

pour conserver le soulier plus longtemps. Il faut être prudent car une pointure plus grande est contraire à un bon maintien latéral du pied. Pour une mesure donnée, le fabricant a prévu une marge de croissance.

⊙ Le système de fermeture doit permettre de bloquer le talon dans

l'emboîtement de la chaussure et éviter que le pied ne glisse vers l'avant. Si la chaussure n'offre pas cette possibilité, on doit changer de modèle. Si le pied de l'enfant est particulièrement large, il faut prévoir une pointure supplémentaire.

*En venir chez un créateur (souvent pour les chaussures)

Les mauvaises habitudes

Mettre un doigt entre le contrefort et le pied a pour effet de faire plier les orteils contre le bout. Cela n'est pas un geste correct pour vérifier la pointure.

Ajouter une semelle à l'intérieur en prévision d'un usage prolongé modifie la qualité du chaussant prévu par le fabricant.



Si la méthode de mesure est respectée, il est inutile d'appuyer sur le bout de la chaussure avec le risque de faire mal au pied de l'enfant.



L'orthèse plantaire dans la chaussure des enfants

Les podologues confectionnent des orthèses plantaires pour les enfants à partir de l'âge de quatre ans environ. Ces orthèses plantaires sont en général ajustées au contour des pieds de l'enfant mais ne peuvent tenir compte de la surface de l'intérieur des chaussures dans lesquelles elles seront placées. Les enfants d'hier et encore d'aujourd'hui ne gardent pas toujours un bon souvenir des orthèses plantaires.

Le client se présente chez son chausseur avec ses orthèses plantaires que l'on place à l'intérieur de la chaussure du modèle désiré pour l'essayage. Certains chausseurs consciencieux enlèvent la première de propreté et la mousse pour gagner un ou deux millimètres. Evidemment, cela n'est pas suffisant, il faudra prendre la taille au-dessus.

Les fabricants de chaussures pour enfants font un progrès considérable en présentant dans leurs collections des modèles équipés d'une première amovible. À partir de la taille 28, cette solution paraît désormais indispensable pour plusieurs raisons.

Dans les chaussures sans première amovible :

- L'ajout d'une orthèse plantaire à l'intérieur d'une chaussure a pour conséquence de surélever le pied hors des contours définis par la forme et particulièrement ceux de l'emboîtement (voir le trait rouge sur le schéma ci-dessous).
- La place prise par l'orthèse dans la chaussure impose le choix d'une pointure supérieure. De ce fait, le maintien latéral n'est pas assuré, le cou-de-pied n'est pas à sa place, l'avant-pied est décalé et la chaussure est trop longue.
- L'orthèse plantaire ne repose pas à plat au fond d'une chaussure déjà équipée d'une voûte plantaire.

Dans les chaussures avec première amovible :

- Le remplacement d'une première amovible par l'orthèse plantaire préserve les paramètres du chaussant correspondant à la taille sélectionnée.
- La profondeur d'emboîtement est maintenue, le talon du pied est logé dans la partie incurvée prévue par la forme.
- Le podologue se sert de la première amovible comme gabarit, de son volume et de sa consistance pour réaliser l'orthèse plantaire.
- La pointure sélectionnée dans la mesure correspondant à la longueur des pieds est respectée.

La marche à suivre

- 1). Consulter le podologue, il prescrira l'achat d'une paire de chaussures à première amovible chez un chausseur professionnel.
- 2). Le vendeur présente les modèles appropriés et chaussé les pieds dans la pointure correspondante.
- 3). Le client remet la paire de chaussures munie de premières amovibles au podologue.

Conclusion

Cette heureuse initiative des fabricants jointe à la collaboration du podologue et du chausseur est enfin réalisée dans l'intérêt de l'enfant.

Alain Madec (avec la participation de Patrick Guénard, Pédicure-Podologue).

Sous la houlette d'Alain Madec, une plaquette pédagogique grand public sur une méthode simplifiée de mesure des pieds des enfants a été éditée en début d'année, avec la participation de 7 fabricants (Aster, Babybotte, Bellamy, GBB Shoes/Catimini, Little Mary, Mod'8 et Noël) et de la Fédération des Détaillants en Chaussure de France (FDCF) qui diffusent cet outil dans les magasins spécialisés et généralistes (voir illustrations). Pour éviter tout problème de taille, la marque Ricosta a mis au point une semelle innovante qui reprend les empreintes du pied pour une position adaptée et qui permet de vérifier la mesure du pied et son évolution (visuel ci-dessous). Une étude réalisée par l'Université de Potsdam (sur un échantillon de 20 000 enfants mesurés en Allemagne et en Suisse) a en effet révélé que 70% des petits Allemands portaient des chaussures trop grandes pour eux (43% d'au-moins une pointure supérieure et 26% d'au-moins deux tailles au-dessus).

L'ART DE BIEN CHAUSSER

Alors comment -bien- choisir les chaussures ? Telle est LA question lors de l'achat d'une paire pour nos petites têtes blondes. Bien chausser les enfants est délicat... mais essentiel. Dans

son numéro *Mod'8 Info* de mai 2009, la marque française pour enfants propose des

"Questions/Réponses" sur la manière de chausser les tout-petits. À la question "Quand faut-il acheter ses premières chaussures à un bébé ?", Mod'8 répond que « dès que le tout-petit commence à se déplacer à quatre pattes et à se mettre debout avec un appui (généralement vers 8-9 mois), il devient



Ricosta

nécessaire de lui mettre des chaussures de parc montantes. La semelle est souple et légère : elle protège le pied du sol froid et des chocs mais n'entrave pas ses mouvements. La tige est montante pour maintenir la cheville. Elles sont en cuir souple et doux pour ne pas blesser les petits pieds fragiles. Sur la plupart des modèles, un bout de protection est rajouté

et fait office de véritable pare-choc. Ces chaussures vont permettre au bébé de découvrir ses appuis et de trouver son équilibre ». Quant à savoir "À quel moment faut-il passer à la chaussure de marche et quelles chaussures faut-il conseiller ?", elle indique que « lorsque le bébé devient plus assuré et se lance dans la grande aventure de la marche (entre 10 et 15

